



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

horticulture

Question écrite n° 69892

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par la filière du lavandin. Si l'intervention de l'ONIPPAM et l'action de l'interprofession ont permis d'éviter un effondrement des cours, la situation des producteurs de lavandin reste cependant fort précaire. En effet, la production annuelle de lavandin reste excédentaire de 300 tonnes à la consommation. Aussi contraignante soit-elle, l'instauration de quotas a toutefois permis de limiter la diminution des prix. De plus, cette politique de quotas laisse ainsi une lisibilité statutaire aux principaux utilisateurs de lavandin qui peuvent difficilement travailler dans un contexte de variations non maîtrisées des coûts de leur matière première. Les organisations professionnelles représentatives de la filière du lavandin sollicitent donc la reconduction de quotas pour les années à venir afin de permettre aux producteurs d'obtenir une juste rémunération de leur production tout en relançant la consommation, ce qui prendra quelques années, les cycles de modification de parfumage étant relativement longs. Parallèlement les professionnels souhaiteraient que les stocks de quotas non utilisés, dont le financement est assuré pour deux ans, puissent être financés sur une période de 2 à 3 ans supplémentaires afin de ne pas peser sur un marché déjà saturé. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les moyens qu'il entend mettre en oeuvre afin de permettre le soutien et la restructuration de la filière du lavandin en faveur de laquelle les professionnels sont unanimement mobilisés.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69892

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6853